

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-4036**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Assainissement du quai du Commerce et de la rue Rhin et Danube - Construction d'un dessableur de type 180 et d'un dessableur - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-4036**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Assainissement du quai du Commerce et de la rue Rhin et Danube - Construction d'un dessableur de type 180 et d'un dessableur - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2011-2537 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour l'assainissement du quai du Commerce et de la rue Rhin et Danube à Lyon 9°.

Ce marché a été notifié sous le numéro 11551911 le 8 novembre 2011 au groupement d'entreprises Deluermoz (mandataire)/Stracchi/Sogea/Maia Fondation pour un montant de 4 107 844,00 € HT, soit 4 912 981,42 € TTC.

Les objectifs des travaux sont :

- la réalisation d'un collecteur de type T 180 sous le quai du Commerce (370 mètres environ à une profondeur moyenne de 9 mètres) pour retrouver la linéarité du réseau d'assainissement,
- la réalisation d'un collecteur de type T 180 sous la rue Rhin et Danube (180 mètres environ à une profondeur moyenne de 7 mètres),
- la réalisation d'un bassin de décantation, à l'aval de l'intersection du quai du Commerce et de la rue Rhin et Danube, directement sur le T 180 créé quai du Commerce,
- le remblaiement des collecteurs abandonnés et la réalisation des branchements de substitution.

Le présent avenant a pour objet d'augmenter la masse du marché suite à :

- des minages : l'étude initiale avait intégré la présence des anciennes piles du pont sous lequel les péniches entraient et sortaient de la gare d'eau. Le groupement d'entreprises avait proposé une solution variante en réalisant des forages sécants dans ces anciens murs en pierres pour pouvoir y insérer les palplanches.

Très vite, des sondages complémentaires ont montré la présence de plusieurs murs inconnus. Une recherche systématique a été effectuée. Le premier mur a été démoli au brise-roche entre la cote du terrain naturel et la cote - 6.00 mètres. En dessous de la cote - 6.00 mètres, la démolition au marteau-piqueur s'est révélée impossible, la roche étant trop dure et dans la nappe alluviale de la Saône. Le recours à la technique des minages pour détruire ces murs connus et inconnus jusqu'à la cote - 15.50 mètres, limite de fichage des palplanches, a donc été nécessaire ;

- la remise en état de la chaussée : bien que la technique des palplanches ait été recommandée dans le dossier géotechnique préalable, la mise en fiche et l'arrachage des palplanches a déstabilisé les terres en sous-sol nécessitant la reprise de la voirie du quai du Commerce de bordure de trottoir à bordure de trottoir dans sa partie non habitée ;

- la construction d'un égout type T 180 en galerie : suite à une réaction complexe du sol en place avec la technique des palplanches, et vu la proximité des bâtiments sur les derniers tronçons du quai du Commerce et de

la rue Rhin et Danube, il a été indispensable de changer le mode opératoire des travaux pour une plus grande sécurité.

Pour terminer les 47 mètres d'égout sur le quai du Commerce et se raccorder sur 2 des 3 collecteurs prévus au projet, la direction de l'eau a privilégié la technique de travaux souterrains plus adaptée au contexte géologique ;

- Jet Grouting : afin de maîtriser les arrivées d'eaux liées à la nappe d'accompagnement de la Saône pendant le creusement de la galerie, la mise en place de la technique du jet-grouting s'est révélée nécessaire en appui des travaux de galerie ;

- l'abandon de la réalisation du collecteur rue Rhin et Danube : compte tenu du linéaire impacté (185 mètres linéaires) sur la rue Rhin et Danube, l'avenant a également pour objet de reporter la construction de l'égout sur ce tronçon. Ces travaux feront l'objet d'une nouvelle consultation d'entreprises qui permettra de privilégier la technique de travaux souterrains.

L'avenant a également pour objet de prolonger le délai contractuel de 6 mois.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 388 327,49 € HT, soit 464 439,68 € TTC, porterait le montant total du marché à 4 496 171,49 € HT, soit 5 377 421,10 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 9,45 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 février 2013, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 11551911 conclu avec le groupement d'entreprises Deluermoz (mandataire)/Stracchi/Sogea/Maia Fondation pour l'assainissement du quai du Commerce et de la rue Rhin et Danube à Lyon 9°.

Cet avenant, d'un montant de 388 327,49 € HT, soit 464 439,68 € TTC, porte le montant total du marché à 4 496 171,49 € HT, soit 5 377 421,10 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O2345, les 4 avril 2011 et 17 octobre 2011, à hauteur de 4 365 000 € HT en dépenses.

4° - Le montant à payer, au titre du présent avenant, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 2315, pour un montant de 388 327,49 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.